

V1

Vale Nouvelle-Calédonie

NOTE DE SYNTHESE _ TRANSLOCATION JUILLET 2018

Compte rendu de mission dans le cadre du processus de transfert de lézards entre Vale NC et le Parc Zoologique & Forestier

Contexte

Dans le cadre de l'arrêté N° 2848-2013/ARR/DENV du 7 Novembre 2013, la Direction de l'Environnement de la Province Sud avait prescrit l'élaboration par Vale Nouvelle-Calédonie d'un protocole de transfert de lézards depuis des sites se trouvant sur des projets de défrichement vers le Parc Zoologique et Forestier. Le programme de mise en œuvre ayant été validé par les autorités, le service Préservation de l'Environnement de Vale Nouvelle-Calédonie a donc pu procéder aux opérations de captures et de transferts. Ce rapport présente une synthèse du déroulement des opérations et des espèces qui ont été transférées.

I / Lieux et contextes de prélèvement

Le choix du site de prélèvement s'est donc porté sur un secteur de la Mine qui est prévu au défrichage en Août 2018. Le tableau suivant énumère les méthodes et les dates où ont eu lieu les différents prélèvements :

Lieux	Dates	Méthodes de Piégeage/Capture
Future zone de défrichement CR10 Zone 1	25, 26, 27 et 28 Juin 2018 *	5 transects X 5 pièges collants
Future zone de défrichement CR10 Zone 1	2, 10 et 11Juillet 2018 **	Capture à la main de nuit
Future zone de défrichement CR10 Zone 2	17 et 18 Juillet 2018 ***	Capture à la main de nuit

^{*} Les 25 pièges collants ont été laissés pendant quatre jours et vérifiés tous les jours, deux fois par jour. Les pièges collants sont disposés sous des souches d'arbres morts, sous de rochers ou à l'abri du soleil sous la litière.

^{**} Les trois sessions de spotlighting ont été faites à l'aide de 3 techniciens, à raison de 2 heures par session.

^{***} Deux sessions de spotlighting ont été fait en supplément sur une zone de maquis à gymnostoma, en dehors de l'emprise de l'arrêté minier prévoyant de la translocation.



V1

Vale Nouvelle-Calédonie

NOTE DE SYNTHESE _ TRANSLOCATION JUILLET 2018

II / Liste des individus (par espèce) capturés

Lors des différentes opérations, 2 scinques pour 2 espèces ont pu être capturés grâce aux pièges collants :

1/ Epibator nigrofasciolatum : -22.296860 / 166.971397

Piège collant le 26/06/2018

2 / Phasmasaurus tillieri : -22.296350 / 166.969064

Piège collant le 27/06/2018



Phasmasaurus tillieri sur un piège collant le 27/06/2018
Future zone de défrichement CR10 Zone 1

Lors des 5 opérations de spotlighting, 3 individus pour 2 espèces ont pu être capturés :

3 / **Bavayia septuiclavis**: -22.297864 / 166.972952

Spotlighting le 17/07/2018

4 / **Bavayia septuiclavis**: -22.298377 / 166.973074

Spotlighting le 17/07/2018

5 / **Bavayia sauvagii**: -22.297988 / 166.973250

Spotlighting le 18/07/2018



V1

Vale Nouvelle-Calédonie

NOTE DE SYNTHESE _ TRANSLOCATION JUILLET 2018

Se sont 25 pièges collants qui ont été posé dans l'emprise de défrichement - Zone 1 - la semaine du 25, 26, 27 et 28 Juin 2018. Ils sont représentés sur la carte ci-dessous :



Localisation des pièges collants sur la Zone 1 (en rouge)

Lors de la session de capture du 26/06/2018, des pièges collants ont montré des traces de morsures révélatrices de la présence de rats :







V1

Vale Nouvelle-Calédonie

NOTE DE SYNTHESE _ TRANSLOCATION JUILLET 2018

Les semaines du 02 au 15 Juillet 2018, ont été consacrées à la prospection nocturne. Malheureusement le spotlighting n'a pas permis de capturer de gecko sur l'emprise de la Zone 1, malgré l'effort de recherche mis en place.

Il a donc été convenu d'inventorier une autre zone du projet de défrichement mais ne faisant pas parti de l'emprise de l'arrêté minier, il s'agit de la Zone 2. Cette seconde prospection nocturne s'est déroulée du 16 au 19 Juillet 2018.



Localisation des captures de gecko sur la Zone 2 (en rose)



V1

Vale Nouvelle-Calédonie

NOTE DE SYNTHESE _ TRANSLOCATION JUILLET 2018

Au total il y a donc 5 lézards (3 geckos et 2 scinques) qui ont été transférés vers le Parc Zoologique et Forestier dans le cadre du processus de transfert

3 Geckos (2 Espèce):

2 Bavayia septuiclavis





1 Bavayia sauvagii



2 Scinques (2 Espèces) :

1 Epibator nigrofasciolatum



1 Phasmasaurus tillieri



III / Dates des transferts

Chaque individu a été placé individuellement dans une boite de transport aménagée afin d'éviter toute complication (compétition / agression...) durant la captivité et le transfert au Parc Zoologique et Forestier.



Un premier transfert de lézards a eu lieu au Parc Zoologique et Forestier le Jeudi 28 Juin 2018. Le second a eu lieu le Jeudi 19 Juillet 2018.